



Reçu de quittance de loyers

Par **mohican**, le **09/02/2011** à **21:01**

Bonjour,
cela fait 26 mois que je suis locataire et que je ne recois jamais de quittance de loyers!
Pas de VMC non plus;ils ne veulent pas ?parce-que j'ai manqué a quelques loyers!

est-ce normal? ais-je droit a un recours?

MERCI A VOUS

Par **mimi493**, le **09/02/2011** à **23:13**

La quittance, vous devez demander à en avoir. Le bailleur n'a pas à en fournir si le locataire n'en demande pas.

Si le logement n'a pas de VMC, ils ne peuvent pas en installer une (c'est un équipement global dans l'immeuble)